



Elections cantonales 2013: 6 questions aux candidat-e-s

Nom, Prénom **MIZRAHI Cyril**

Liste **n°2 (Les Socialistes)**

Nous sommes reconnaissants aux candidates et candidats de bien vouloir retourner le questionnaire jusqu'au **16 septembre** à l'adresse suivante: cantonales2013@groupesida.ch

ou par poste: **Elections cantonales 2013**, Groupe sida Genève, 9 rue du Grand-Pré, 1202 Genève

En Suisse, les discriminations sont sanctionnées par différentes normes fédérales : Constitution, code civil, dans le code pénal (racisme) et lois spéciales (égalité femmes/hommes, handicap).

Il n'existe actuellement aucune norme générale s'appliquant à tous les cas de discrimination.

La protection constitutionnelle contre les discriminations ne s'applique qu'aux relations entre l'individu et les autorités, les relations entre personnes privées n'étant qu'indirectement ou partiellement réglées. Quant aux autres normes du droit suisse, elles ne les sanctionnent que partiellement ou dans certains domaines, tel que celui du droit du travail.

- ▶ Informations complémentaires: [Instruments contre la discrimination en droit suisse – Un aperçu](#)

Les discriminations frappant les personnes vivant avec le VIH sont encore nombreuses et concernent principalement le monde du travail, les assurances et la protection des données.

- ▶ Informations complémentaires: [Aide Suisse contre le Sida: Cas de discrimination dénoncés en 2012](#)

▶ Question 1:

Pour étendre l'interdiction constitutionnelle des discriminations aux relations entre personnes privées, L'État de Genève devrait-il intervenir auprès du Conseil fédéral et du Parlement fédéral afin de demander une loi générale interdisant "toute discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ou d'une déficience corporelle, mentale ou psychique"?

Réponse: OUI /NON

Commentaire:

Les experts estiment qu'environ 80% des cas de transmission du VIH (virus du sida) proviennent des 15 à 25% des personnes séropositives qui ignorent leur statut sérologique car elles n'ont jamais procédé à un test de dépistage. En Suisse, le dépistage du VIH n'est remboursé par l'assurance obligatoire des soins que si le test n'est pas anonyme et que la personne a été exposée à un danger réel de contamination. Le test de dépistage du VIH coûte actuellement entre 50 CHF et 55 CHF.

Dans une perspective de santé publique, la plupart des pays voisins de la Suisse administrent gratuitement le test du VIH (France, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Portugal,...)

En 2008, 94 des 101 pays ayant fait l'objet d'une enquête de l'OMS proposaient un dépistage gratuit dans les établissements publics.

- ▶ Informations complémentaires: [OMS, Vers un accès universel étendre les interventions prioritaires liées au VIH/SIDA dans le secteur de la santé, messages clés, septembre 2009](#)



► Question 2:

Les tests de dépistage du VIH devraient-ils être gratuits?

Réponse:

OUI / NON

Commentaire:

En Suisse romande, le "Projet Ecoles" a proposé durant vingt ans des interventions de personnes touchées par le VIH/sida auprès des jeunes et des adultes, dans le cadre de leur formation scolaire, de leurs entreprises, associations, centres de loisirs, hôpitaux, paroisses etc.

Jusqu'en 2006, plus de 2'300 classes avaient ainsi pu bénéficier d'une intervention, soit près de 90'000 élèves. En 2006, ce projet mené par l'Aide Suisse contre le Sida a été réorganisé et a été mis sous la responsabilité de ses antennes cantonales.

Depuis lors, le Programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles 2011–2017 a retiré à l'Aide Suisse contre le Sida et ses antennes cantonales le mandat de prévenir de nouvelles transmissions auprès de la population générale. Le "Projet Ecoles" a ainsi définitivement disparu fin 2012.

- Informations complémentaires: [Curia Vista - Objets parlementaires 12.4141 - Interpellation, Diagnostics VIH en hausse. Accroître la vigilance](#)

► Question 3:

L'État de Genève devrait-il financer un nouveau "Projet Ecoles" visant à la prévention, dans les écoles genevoises par des témoins et témoins séropositifs, des infections transmissibles et des discriminations liées au statut sérologique?

Réponse:

OUI / NON

Commentaire:

En 2001, le Canton de Genève s'est doté d'une loi pour financer la solidarité internationale à hauteur d'au moins 0,7% de son budget annuel de fonctionnement. Cette somme a pour but de soutenir des projets de coopération au développement, d'action humanitaire, de promotion de la paix et de défense des droits humains.

*Plus de dix ans après son entrée en vigueur, **cette loi n'est toujours pas appliquée** : les montants consacrés par le Canton à la solidarité internationale stagnent toujours à 0,2% de son budget.*

- Informations complémentaires: [Financement de la solidarité internationale: appliquons la loi votée en 2001!](#)

► Question 4:

Si vous étiez élu ou élue, voteriez-vous l'augmentation dès 2014 de la contribution du Canton pour la solidarité internationale de +0.1% par an, pour atteindre le 0.7% du budget de fonctionnement du Canton en 2018, notamment pour venir en aide à des pays où le taux de prévalence du VIH est élevé ou sans accès aux traitements essentiels pour la survie des malades du sida?

Réponse:

OUI / NON

Commentaire:



À l'heure actuelle, en Suisse, une personne séropositive ne doit dévoiler son statut séropositif que dans certaines circonstances, comme par exemple pour conclure une assurance privée. Dans le cadre de la relation de travail, **il n'y a pas d'obligation de révéler le statut séropositif.**

- ▶ Informations complémentaires: [Vivre avec le VIH : Droit du travail](#)

▶ Question 5:

Les personnes séropositives devraient-elles être contraintes à systématiquement dévoiler leur statut séropositif?

Réponse:

OUI / NON

Commentaire:

L'an dernier en Suisse, les infections VIH nouvellement diagnostiquées ont augmentés de 15%. À Genève, 73 nouveaux cas de VIH ont été recensés en 2012. Les principales infections sexuellement transmissibles (IST) autres que le VIH ont elles aussi continué leur augmentation dans notre canton: syphilis (+18 %), gonorrhée (+7%) et chlamydia (+6 %).

- ▶ Informations complémentaires: [Statistiques, analyses et tendances VIH/IST 2012](#)

À Genève, **le mandat des contrats de prestations 2013-2016 de prévention de la transmission du VIH a été élargi pour inclure toutes les IST.**

Le montant du subventionnement total a par contre diminué de 4.5% par an pour la même période 2013-2016, soit CHF 246'740 de moins.

- ▶ Informations complémentaires: [Etat de Genève: Projet de loi accordant une aide financière annuelle de 5 198 260 F aux associations de lutte et de prévention de l'infection VIH/sida et des infections sexuellement transmissibles pour les années 2013 à 2016](#)

▶ Question 6:

Pensez-vous que la réduction de la subvention se justifie?

Réponse:

OUI / NON

Commentaire: